

# Les études faune-flore : principaux constats et préconisations

Journée d'échanges sur l'évaluation  
des incidences, espèces protégées  
et évaluation environnementale

du 15 mars 2012

**Difficulté à situer le projet dans le territoire et un contexte écologique plus global**

**Des inventaires naturalistes qui ont gagné en qualité**

**Mais une évaluation des impacts bruts et des impacts résiduels souvent sous estimée.**

**Nécessité de bien définir le vocabulaire de base (patrimonialité/sensibilité/enjeux) et les critères utilisés pour la définition des catégories d'enjeux ou l'évaluation des impacts.**

**Des projets parfois trop avancés dans leur démarche pour que les marges de réflexion et de progression soient significatives.**

**Des mesures d'atténuation de compensation et d'accompagnement pas toujours pertinentes ou insuffisantes.**

**Une présentation parfois trop confuse où les généralités prennent le pas sur une réelle analyse naturaliste dans le cadre du projet**

**Des dossiers qui se doivent d'être plus argumentés, démonstratifs et conclusifs.**



# A partir des constats faits dans les dossiers, des points à améliorer ...

## ➤ **Situer le projet dans son contexte écologique local**

( occupation du territoire, tendances d'évolution , fragmentation du territoire, effets cumulés avec d'autres projets...)

## ➤ **Apporter des précisions sur le travail effectué en amont des inventaires naturalistes**

\*recherches bibliographiques et données amont, contacts avec les différentes structures « naturalistes »

\* prise en compte des zonages ( ZNIEFF, Natura2000, ZICO...) en indiquant comment ils ont orienté les prospections

\* définition et justification de la zone d'étude et de la zone d'emprise ,

\* établissement ou non d'un pré diagnostic)

# Apporter des éclairages pour mieux appréhender les efforts de prospection réalisés

## ➤ Les conditions des inventaires

- Menés sur des périodes suffisamment longues et probantes par rapport à la biologie des espèces et par des naturalistes compétents
- Doivent figurer la méthodologie, les auteurs, les dates, les conditions météo, les heures de prospections....
- Analyse des éventuels facteurs ayant limité les prospections ou expliquant certains résultats non représentatifs



## Des résultats d' inventaires qui doivent mener à une hiérarchisation qualitative des enjeux

Une présentation claire qui doit intégrer une interprétation écologique de ces résultats

L'analyse doit porter à la fois sur les espèces ( avérées ou potentielles) et leurs habitats , mais aussi sur les fonctionnements écologiques responsables de la présence de cette faune ou cette flore.

•**Des éléments de quantification ( nombre de contacts visuels ou auditifs des espèces, surface des habitats...) et de qualification ( état de conservation...) doivent permettre d'apprécier l'importance des populations locales des espèces et des habitats concernés par le projet.**

**A partir de la bio-évaluation** → **hiérarchisation qualitative des enjeux**



## Une approche la plus rigoureuse possible par rapport aux impacts qui suppose:

- une définition suffisante du projet
- Un projet appréhendé dans sa globalité
- Aussi bien en phase travaux qu'en phase exploitation

Afin de:



Déterminer et **quantifier** les impacts directs/indirects/induits temporaires/définitifs, bruts / résiduels

Par rapport aux habitats naturels , aux espèces protégées et/ou patrimoniales présentes et aux habitats d'espèces.

# Eviter, réduire ... Ou comment revoir le projet pour limiter les impacts.

Dans le cas d' enjeux naturalistes très forts, nécessité de s'interroger par rapport à la pertinence du projet et d'étudier des variantes moins impactantes pour la biodiversité.

Les mesures d'atténuation doivent être bien définies et pertinentes par rapport à la conservation des espèces et de leurs habitats

Des mesures faisables, qui constituent de véritables engagements du maitre d'ouvrage



## Evaluation des impacts résiduels et de leur incidence sur la conservation des espèces et des habitats.

Caractérisation des impacts **réellement induits par ce projet** ( destruction d'individus, destruction ou dégradation de domaines vitaux, perturbation intentionnelle...) et **quantification indispensable.**

En cas d'incertitude appliquer le principe de précaution.

Proposition de mesures de compensation , précises, adaptées aux enjeux de conservation des espèces, Faisables et accompagnées d' un suivi pour évaluer les effets

Conclusion par rapport à l'impact du projet sur l'état de conservation des populations d'espèces concernées

